

Je fais partie de la première génération de personnes conçues par don de gamètes en France. En 2006, personne n'avait témoigné publiquement à visage découvert en Europe sur le besoin de connaître ses origines (Co-auteur de « Né de spermatozoïde inconnu... » aux presses de la renaissance, 2008). J'ai aussi eu la chance d'être le premier à avoir retrouvé grâce à un test ADN le donneur de gamètes à l'origine de ma conception (Co-auteur de « Le fils » aux éditions de l'Iconoclaste, 2018).

Le procédé pour y parvenir est simplisme. Il suffit de commander un test ADN sur internet. Il m'a coûté environ 100 euros et je l'ai reçu en 2 jours. Il nous est demandé de cracher de la salive dans un tube et 3 semaines plus tard les résultats s'affichent sur l'interface du site web. La société 23andme propose que mon ADN soit comparé à celui de tous les autres utilisateurs du site. Je découvre le profil de Laura, une londonienne avec qui je partage 6% d'ADN. Je la contacte immédiatement. On s'appelle le soir même et elle me dit tout de suite comprendre mon besoin de connaître l'identité de mon donneur. Elle répète plusieurs fois, « c'est la base, c'est la base ». Elle savait pas qu'un des membres de sa famille était donneur et cela l'amuse ! Le lendemain matin soit 12 heures après l'avoir eue au téléphone, elle m'envoie un message sur lequel on peut lire : « je sais qui est ton père biologique, appelle-moi ». J'avais un prénom et un nom. À partir de là l'enquête pouvait commencer. Je trouve son adresse par déduction et grâce à certains sites web qui permettent de retrouver également ceux qui se trouvent sur liste rouge... Laura m'avait dit que cette famille vivait dans l'Yonne, je me suis donc mis à chercher mon donneur dans les environs. Ensuite, il a fallu élaborer une technique d'approche mais c'est une autre histoire. J'avais enfin retrouvé mon donneur mais je n'avais toujours pas de photo de lui à part une que Laura m'avait envoyée de lui à l'âge de 10 ans. Je trépisais. Très souvent on m'a demandé comment j'appelais mon donneur, je l'appelle Gérard : il est mon géniteur et moi une de ses progénitures, tout simplement.

J'ai toujours su que j'avais un père, une mère ET un donneur et que mes deux sœurs et moi avions été conçus avec 3 donneurs différents. Nous avons quand même vécu une forme de secret car nos parents nous interdisaient d'en parler à l'extérieur de la famille, pour nous protéger disaient-ils.

Depuis mon plus jeune âge je me penche sur cette question. J'ai mal vécu le fait d'être placé de plusieurs façons dans des situations de nécessité. En effet, ignorer mes antécédents familiaux m'a mis dans une situation de nécessité médicale, je découvrirai plus tard que mon donneur est porteur d'une anomalie génétique grave... Il s'agit aussi d'une question de santé publique, car le fait de ne pas savoir de quelle famille génétique je proviens peut accroître le risque de consanguinité. Combien de fois me suis-je fait cette réflexion : « j'espère que cette fille n'est pas ma sœur ou une cousine proche... »

Je me suis également senti placé en situation de nécessité existentielle : répondre à la question des origines est une question philosophique majeure et très encombrante pour qui veut se la poser. Ne sommes-nous pas tous déjà traversés par la question des origines de la vie ? Faut-il rajouter des questionnements aux questionnements ? J'ai été très angoissé par le vide abyssal dans lequel nous avons été laissés.

La France intervient auprès de femmes qui demandent à pouvoir accoucher dans le secret, car elles se trouvent dans une situation de nécessité (financière, sociale, familiale etc.). Elles le sont à un moment donné. Une fois l'accouchement dans le secret effectué, leur état de nécessité cesse. Pour les enfants l'anonymat de leurs origines est *Ad Vitam Æternam*. C'est injuste.

Pourquoi avoir créé l'association Origines (www.associationorigines.com) ?

Elle a pour objectif de contribuer au débat public de manière constructive avec un positionnement clairement progressiste. Nous nous fixons comme cap d'améliorer les choses tant sur le plan humain que technique. Notre méthode consiste à systématiquement proposer une solution législative réaliste. En effet nous avons constaté que sur les sujets de bioéthique c'est un peu comme pour la psychanalyse quand on parle de bioéthique ou de psychanalyse, on parle sans le savoir en fait beaucoup de soi. Cela contribue à tendre les sujets. En 15 ans de combat, nous avons entendu beaucoup de propos radicaux.

Nous avons placé beaucoup d'espoir dans la révision de la loi de bioéthique votée dernièrement. Même si elle comporte d'importantes avancées, nous devons reconnaître que cette révision est loin d'être suffisante. J'irai même jusqu'à dire qu'elle pourrait ne pas empêcher une condamnation de la France par la Cour européenne des droits de l'homme dans le recours d'Audrey.

Nous demandions depuis plusieurs années que tout futur donneur s'engage à être identifiable. Ça sera désormais le cas.

Il était très important pour nous que les anciens donneurs puissent être interrogés en cas de demande d'une personne issue de son don en quête d'identité. Nous avons été entendus sur ce point et c'est une belle victoire.

Toutefois ces anciens donneurs ne sauront pas à l'avance à qui ils disent oui ou non : ils ne connaîtront ni l'état d'esprit des personnes issues de leur don ni même leur nombre ! Nous aurions aimé un système qui permette aux anciens donneurs de prendre une décision plus éclairée et qui aurait permis à ceux qui refuseraient dans un premier temps de lever leur anonymat de pouvoir changer d'avis après avoir pris le temps de faire connaissance de manière anonyme.

Nous aurions également souhaité un système plus ouvert, afin que ces anciens donneurs ne soient de ne pas être confrontés à un choix binaire : soit accepter de révéler leur identité soit ne pouvoir transmettre aucune informations mis à part celles non identifiantes recueillies dans les dossiers il y a plusieurs années et donc bien souvent obsolètes. Un donneur qui serait tombé malade des années après son don devra impérativement faire connaître son identité s'il souhaite transmettre cette information aux personnes issues de son don. Avec la plateforme de mise en relation anonyme que nous proposons, un donneur aurait pu choisir de rester anonyme, au moins dans un premier temps, et souhaiter faire connaître a minima ses antécédents médicaux actualisés. Il aurait surtout pu prendre le temps de faire connaissance de manière anonyme avec la personne issue de son don pour éventuellement changer d'avis et accepter de la rencontrer ensuite. Cette plate-forme de mise en relation aurait permis à chacun de prendre le temps de faire connaissance de manière progressive ce qui peut être souhaité tant par le donneur que par la personne issue de son don. Certains anciens donneurs ont peur de la levée de leur anonymat c'est à ceux-là que la plateforme aurait pu convenir le plus... Nous n'avons pas été entendus sur ce point.

Cela est d'autant plus regrettable que les donneurs (ancien ou futur régime) n'auront toujours pas le droit de savoir combien de personnes sont nées de leur don et les parents ayant eu recours au don n'auront toujours aucune information sur les donneurs, pas même leurs antécédents médicaux alors qu'il en va pourtant de la bonne prise en charge médicale de leur enfant. Nous aurions aimé que les personnes issues d'un don puissent obtenir pendant leur minorité des informations sur leur donneur si elles en éprouvaient le besoin avant 18 ans. Cela aurait été possible via la plateforme de mise en relation anonyme que nous proposons.

Nous regrettons aussi beaucoup que rien n'ait été prévu pour les donneurs "ancien régime" qui sont décédés : les personnes issues de leur don n'auront toujours légalement aucun droit d'accès à la connaissance de leurs origines. Cela pose la question de la conformité de la législation française avec la Convention européenne des droits de l'homme.

En outre, rien n'a été mis en place pour permettre d'identifier des diblings (personnes issues du même donneur).

Enfin, rien n'a été fait pour reconnaître le rôle prépondérant des tests ADN. C'est dommage car c'est actuellement par ce procédé illégal que les personnes retrouvent leurs donneurs, décédés ou non.